

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera sur des demandes de dérogations mineures au règlement d'urbanisme, telles que présentées par les propriétaires ci-après mentionnés, lors d'une séance générale qui se tiendra **le 1<sup>er</sup> avril 2019 à compter de 20 h** à la salle du Conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes ou transmettre par écrit ses commentaires au greffier, d'ici cette date.

#### **Demande numéro 2019-019 – 2848, rang de Picardie**

Le motif de la demande vise à permettre la réduction de la largeur des lots proposés.

Le terrain porte le numéro de lot 6 002 858 du cadastre du Québec dans la zone H-643.

#### **Demande numéro 2019-002 – 24, rue de la Presqu'île**

Le motif de la demande vise à permettre la construction d'une pergola d'une superficie de 36 m<sup>2</sup> contrairement à 20 m<sup>2</sup> prévu au règlement de zonage numéro 707.

Le terrain porte le numéro de lot 6 002 858 du cadastre du Québec dans la zone H-643.

#### **Demande numéro 2019-023 – 24, rue de la Presqu'île**

Le motif de la demande vise à permettre la construction d'un pavillon de jardin d'une hauteur supérieure à celle autorisée au règlement de zonage numéro 707.

Le terrain porte le numéro de lot 6 002 858 du cadastre du Québec dans la zone H-643.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la ***Loi sur l'aménagement et l'urbanisme***.

Donné à Varennes ce 11 mars 2019.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*  
Me Marc Giard, OMA